



Merci de prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier :
Espace Jaurès - Rue le Féron 60400 NOYON
Tel. : 03.44.93.36.19

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE MAISON POUR TOUS

La ville dispose de maison pour tous de capacités différentes, pouvant être louées aux particuliers. Nous vous remercions de bien vouloir contacter le service Cohésion Sociale pour connaître les disponibilités de salle et effectuer une pré-réservation.

MAISON POUR TOUS SOUHAITEE (numéroter par ordre de préférence)

N°	NOM	ADRESSE	Superficie de la salle	Capacité d'accueil		Horaires de fermeture impérative des structures
				Places assises	Places debout	
	BEAUSÉJOUR	Square de Compiègne	132 m ²	100	132	22H00
	St SIMÉON	Bd R. Schumann	140 m ²	160	160	1H00 du matin
	St BARTHÉLÉMY	Rue A. Dumontois	68 m ²	50	68	1H00 du matin
	TARLEFESSE	Bd de Tarlefesse	136 m ²	80	136	22H00

Chaque site dispose d'un accès PMR et d'un parking à proximité

DEMANDEUR (personne domiciliée à Noyon)

Nom de l'association :

REPRESENTANT LEGAL :

Nom (*) :

Prénom (*) :

Adresse complète (*) :

Téléphone (*) :

Portable (*) :

Adresse mail (*) :

ÉVÈNEMENT

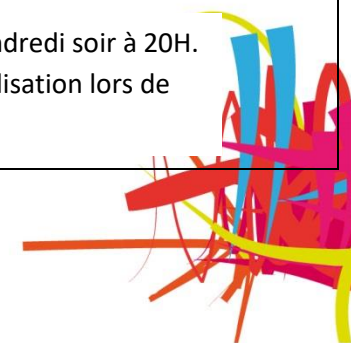
Date :

Nombre de personnes attendues :

Nature : Réunion Assemblée Générale Animation associative
 Autre (précisez) :

Mise à disposition

Les maisons pour tous sont mises à disposition pour une utilisation à partir du vendredi soir à 20H.
Les clés seront transmises le jour de l'état des lieux d'entrée, et rendues après utilisation lors de l'état des lieux de sortie.



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE MAISON POUR TOUS

PRÉCISIONS / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Je soussigné(e),

Certifie avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition de locaux et m'engage à respecter le règlement intérieur d'utilisation des maisons pour tous.

A _____

Le _____

Signature du demandeur

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL (sous réserve des disponibilités)

Chaises : _____ Tables (0,70 x 2,19 m) : _____

Pour information :

Le dossier de demande de location ainsi que les pièces à fournir doivent être impérativement au même nom du demandeur.

Les versements doivent être joints au dossier.

Le chèque de caution ne sera pas encaissé et vous sera restituer dans les 10 jours suivant la location, après la vérification de l'état des lieux.

La première assemblée générale ainsi que la première manifestation des associations sont gratuites. Ces réservations sont également assujetties au paiement de la caution de 200€.

Document à fournir au dossier

- 2 exemplaires de la convention de mise à disposition de locaux complétés
- Justificatif de siège social (**)
- Autorisation de débit de boissons (**)
- Attestation d'assurances (**) (responsabilité civile) pour le weekend loué à demander à l'assureur
- Caution (200 €) (numéraire ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Règlement (408 €) (numéraire ou chèque à l'ordre du Trésor Public)

(** photocopie)

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt de la demande :

Numéro de dossier :

